

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3841

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay

objet : Maîtrise du ruissellement agricole - Secteur Lay Mignotières - Eaux pluviales - Lutte contre les ruissellements agricoles - Aménagement du bassin versant - Création de micro barrages et d'un bassin enterré - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3841**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Genay

objet : **Maîtrise du ruissellement agricole - Secteur Lay Mignotières - Eaux pluviales - Lutte contre les ruissellements agricoles - Aménagement du bassin versant - Création de micro barrages et d'un bassin enterré - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commune de Genay est soumise à des problématiques de ruissellement agricole dans le centre-bourg depuis de nombreuses années. En effet, compte tenu de sa topographie (vallonée), elle est régulièrement inondée par des coulées de boues provenant des plateaux agricoles. La commune a, d'ailleurs, fait l'objet de 13 arrêtés de catastrophe naturelle concernant ces thématiques.

Aussi, des études ont été réalisées en vue de limiter ces problèmes d'inondations, ayant également des impacts non négligeables sur la voirie, les réseaux d'assainissement et la station d'épuration. 4 types d'actions ont été ciblés pour y remédier :

- maintenir les sols en place,
- diminuer les vitesses d'écoulement,
- décanter les eaux,
- écrêter les débits de pointe.

Le débit d'eaux pluviales ainsi régulé et décanté pourra être pris en charge par les réseaux d'assainissement communautaire existants (il n'existe pas d'autres exutoires à proximité du site).

Les aménagements projetés représentent un ensemble de mesures différentes qui, combinées entre elles, permettent d'apporter une réponse efficace à la problématique connue.

Création d'un bassin enterré sur le parking actuel au niveau du secteur Poste Rancé qui est le point bas du bassin versant

Cet aménagement particulier a été intégré au projet Poste Rancé porté par la direction de la voirie.

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme concerne les travaux et le foncier. Le montant prévisionnel est évalué à 202 000 € TTC dont 50 000 € TTC pour l'acquisition foncière.

Programme de travaux

Les principales étapes sont les suivantes :

. 1er trimestre 2013 :

- dépôt du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement à la direction départementale des territoires (DDT) du Rhône,
- dépôt du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) et passage du projet en Conseil,

- lancement des négociations foncières ;

. 2° *semestre 2013* :

- enquête publique (DIG) - Validation au 1er trimestre 2014,

- dossier de consultation des entreprises pour une publicité 1er trimestre 2014,

- travaux : fin 2014-début 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve de programme d'aménagements pour la maîtrise de ruissellement agricole sur le secteur Lay les Mignotières à Genay.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 202 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € en 2013,

- 80 255 € en 2014,

- 91 745 € en 2015,

sur l'opération n° OP21O2839.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.